Acquittement de Gbagbo et Ble Goudé

TOUT SUR LA DECISION RENDUE PAR LES JUGES DE LA CPI P. 7

Lomé

UN BUS DE SOTRAL PREND FEU AU QUARTIER DJIDJOLÉ P. 7

N°604 du 16 Janvier 2019/Prix: **250 Fcfa**

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

www.lemessager-actu.com

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessager@yahoo.fr
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Pour tout renseignement, information ou conseil
contacter le centre d'appel au N° VERT
8201*
* Disponible tous les jours et heures ouvrables
OTR
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Assemblée Nationale

QUAND L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CRÉE LA POLÉMIQUE AU SEIN DE L'OPINION

P.3

LA DÉCISION DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE TRÈS ATTENDUE

Politique togolaise

LA C14 RECONNAIT ENFIN DES ERREURS DE PARCOURS

CE QUE FABRE ET MME ADJAMAGBO ONT PEUT-ÊTRE OUBLIÉ DE DIRE AUX TOGOLAIS P.4

Togo

POURQUOI DES OPÉRATIONS DE RAFLES CES DERNIERS TEMPS À LOMÉ ET DANS CERTAINES VILLES DE L'INTÉRIEUR DU PAYS P.3

Office Togolais des Recettes

DE NOMBREUSES INNOVATIONS DANS LE NOUVEAU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ET DE CELUI DES DOUANES AU PROFIT DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ET AUTRES PARTENAIRES

L'Office Togolais des Recettes (OTR) était face à la presse à Lomé en début de semaine. L'initiative consiste à informer les hommes de médias sur le nouveau code général des impôts et de celui des douanes, particulièrement les nouvelles dispositions contenues dans les deux Codes et qui vont au profit des opérateurs économiques et des partenaires de l'office.

Donnant des précisions sur les deux documents le commissaire Général de l'OTR, Kodjo Adédjé, estime que le nouveau Code Général des Impôts (CGI) et le Nouveau Code des Douanes nationales et communautaires comportent des innovations nécessaires qui devront aider à l'amélioration des climats des affaires au Togo.

« *Toutes ces innovations prônent la facilitation des échanges, des importations et le flux commercial* » a-t-il laissé entendre.

Parmi les innovations introduites, la Taxe sur la valeur ajoutée est désormais à un taux unique de 18%. La suppression de certains taxes et impôts comme les taxes sur les salaires, les taxes sur les véhicules de sociétés, la surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties, la taxe spéciale sur la fabrication et commerce des boissons a été effective.

On note aussi une augmentation de l'abattement forfaitaire pour charge de famille (6000 FCFA à 10.000 FCFA), une suppression de la notion de foyer fiscal, une désignation concertée de la personne ayant la charge des enfants et une institution d'un minimum de perception de 3 000

FCFA par an sur les revenus d'emplois.

En outre, le nouveau code des douanes prend en compte la mise en harmonie du code avec la loi créant l'OTR ; une distinction claire entre les attributions du ministre chargé des finances, celles du commissaire général et celles du commissaire des douanes et droits indirects ; le renforcement du droit de recours pour les opérateurs économiques.

La rationalisation de la structure du système fiscal avec de nouvelles règles de détermination des revenus catégoriels, la réduction du taux d'impôt sur les sociétés qui passe de 28% à 27%, dans l'optique d'une régression progressive vers le taux planché de 25%, selon les directives de l'UEMOA.

« *En fiscalité intérieure nous avons une trentaine de taxes à payer par les opérateurs économiques. C'est beaucoup de charges. Nous les avons réduites à une dizaine* », a précisé le commissaire général de l'OTR qui ajoute par ailleurs que les nouveaux textes se conforment aux règles de l'OMC et de l'OMD et aux règles communautaires UEMAO/ CEDEAO.

Adopter le 09 novembre 2018 et mise en vigueur le 01 janvier 2019, les 2 documents visent à pallier les incohérences induites par les modifications parcellaires des anciens codes et à rendre modernes, transparents, consensuels et aussi, harmonisés que possible les textes aux standards internationaux pour une fiscalité au service de l'économie.

Edith

LE CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT AUX COTÉS DES ENFANTS SOUFFRANT DE LEUCÉMIE

Une cérémonie de remise de dons au Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio s'est déroulée hier vendredi 11 janvier 2019 à Lomé.

Les dons en question viennent du Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo et sont composés de vivres alimentaires et de médicaments, le tout évalué à environ 3millions de FCFA. Ils sont destinés aux enfants souffrant des maladies de cancer hospitalisés dans l'unité d'hémato- oncologique pédiatrique du CHU Sylvanus Olumpio.

Pour le président du CNP-Togo, Coami Tamegnon, c'est toujours un devoir d'être proche des malades, surtout des enfants souffrant de maladies sévères.

Pour lui, ces dons c'est le rayon de soleil du CNP-Togo à l'endroit des enfants, aux parents et au corps médical. « *Une manière de leur redonner le sourire, un peu de soulagement et une motivation, pour qu'ils ne baissent pas les bras et leur prouver que de pieuses pensées sont toujours faites à leur égard*» a ajouté Coami Tamégnon qui dit

espérer que ces dons rendraient fiers les bénéficiaires et seront bien utilisés.

Yawo Akotia, Directeur Général Adjoint et Gestionnaire Financier du CHU Sylvanus Olympio, a remercié le CNP-Togo pour la démarche. Il a assuré que ses dons iront aux bénéficiaires.

Un autre geste de bonne volonté s'est manifesté lors de cette cérémonie. Il s'agit de la remise d'une enveloppe de 100 000 F CFA du groupe artistique Mawu PeNusè, aux enfants. Le groupe était présent sur les lieux pour la circonstance, mais a trouvé nécessaire de maitre la main à la poche. Un geste salué par les bénéficiaires et le DG adjoint du CHU SO ;

Crée en 1954, le CHU Sylvanus Olympio a trois missions essentielles qui sont, assurer la prestation de soins aux malades, assurer la formation permanente du personnel et l'éducation sanitaire et mener les activités de recherche en science de la santé.

L'unité d'hémato- oncologique pédiatrique du CHU Sylvanus Olympio, la seule unité de prise en charge des cancers de l'enfant au Togo, s'occupe également d'autres maladies comme le paludisme, les infections respiratoires aigües, anémies graves, malnutrition aigüe sévère, diarrhée aigüe sévère, sont aussi pris en charge.

Retard de consultation, absence de médicament, insuffisance d'infrastructures sont entre autres difficultés que l'on enregistre.

Selon, les informations, un projet de construction d'hôpital de jour pour agrandir cette unité démarrera bientôt grâce à l'appui du Président Faure Gnassingbé. Ce qui pourrait soulager les médecins qui n'ont sans cesse crié leur ras-le-bol pour manque de matériel et de cadre adéquat dans le centre.

Edith

Togo

POURQUOI DES OPÉRATIONS DE RAFLES CES DERNIERS TEMPS À LOMÉ ET DANS CERTAINES VILLES DE L'INTÉRIEUR DU PAYS

Ces derniers temps, des opérations de fouilles et d'interpellations sont organisées à Lomé et dans certaines villes de l'intérieur du pays par les forces de l'ordre et de sécurité. Mais certains concitoyens et particulièrement ceux de l'opposition y voient en ces opérations des intimidations du pouvoir pour les empêcher de manifester. Une erreur d'appréciation, à en croire la sortie du ministre de la Sécurité et de la protection civile, Yark Damehane. Pour ce dernier, ces opérations sont légales et légitimes. *« Il s'agit de savoir qui est dans le pays et qui fait quoi »*.

C'est sur les antennes de la chaine de télévision privée New Worl TV que le ministre de la sécurité et de la protection civile s'est ouvertement exprimé la semaine dernière afin de rassurer les populations au sujet des rafles constatées ces derniers jours et où il y a eu de nombreuses interpellations.

Promettant d'intensifier et de régulariser ces genres d'opérations, le Général a conseillé les citoyens d'avoir toujours sur eux leurs pièces d'identité pour échapper à la garde à vue de 48 heures prévues en cas de non respect des règles.

Pourquoi alors ces rafles?

Pour le ministre il s'agit des opérations de prévention de la criminalité qui permettront de détecter l'identité de ceux ou celles qui sont sur le sol togolais.

« Nous voulons savoir qui est dans notre pays et qui fait quoi... Et si nous le faisons c'est pour rassurer davantage les populations... Que les gens ne trouvent pas que nous le faisons parce qu'ils veulent manifester », a justifié le Gal Yark, qui précise que quand on est interpelé et quand on a les pièces d'identité, il n'y a aucun souci à se faire.

Pour le ministre, la complexité de la situation sécuritaire actuelle nécessite des stratégies adéquates pour y faire face. Et interpeler un individu, dont l'identité, l'origine et la destination sont douteuses, est un rôle régalien et entre dans les attributions des agents de police ou de gendarme. D'ailleurs dans un tel cas, ajoute le ministre, les agentes des forces de l'ordre et de sécurité n'ont pas d'autre choix que de déposer celui-ci au commissariat de police ou à la gendarmerie.

Il faut arriver à justifier sa présence sur le territoire, au cas contraire, il est dans l'ordre normal des choses que la police ou la gendarmerie vous garde.

« Elles ont au moins un droit de 48 heures pour garder un individu le temps de vérifier son identité, les raisons de sa présence sur le territoire togolais », a indiqué le ministre de la sécurité et de la protection civile qui précise en outre que ces opérations sont légales et légitimes, quitte aux compatriotes de *« jouer le jeu avec les agents »* lorsque ceux-ci débarquent dans les quartiers.

Pour information les 9 et 10 janvier derniers, des rafles opérées à Lomé et ses environs avaient permis d'interpeller 205 personnes, et conduit à une saisie du cannabis et du matériel roulant.

Des opérations qu'il faut plutôt saluer, surtout en ces moments où la criminalité et les actes djihadistes font parlés d'eux dans des pays qui nous sont frontaliers.

LM

Assemblée Nationale

QUAND L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CRÉE LA POLÉMIQUE AU SEIN DE L'OPINION

LA DÉCISION DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE TRÈS ATTENDUE

Les députés de la 6e législature viennent de voter à l'unanimité un nouveau règlement intérieur comme le recommande les textes qui régissent le fonctionnement de l'institution.

Mais dans ce nouveau règlement intérieur, il y a une disposition qui fait polémique depuis quelques jours au sein de l'opinion. Il s'agit de l'élection du président de l'Assemblée nationale qu'on peut retrouver dans l'article 9 qui indique que le président de l'assemblée nationale est élu pour un an renouvelable autant de fois durant la législature qui est de 05 ans.

Le vote d'un tel texte est une première dans l'histoire de toutes les législatures que l'on a connues dans le pays, et certains ont même estimé que c'était un coup de tonnerre.

Mais depuis lundi, c'est la polémique au sein de l'opinion. Certains estiment qu'une telle disposition entre en contradiction avec l'article 54 de la constitution togolaise dans son alinéa premier qui dispose que les présidents et les bureaux de l'Assemblée nationale ou du sénat sont élus pour la durée de la législature dans les conditions fixées par le règlement intérieur de chaque assemblée nationale. Et donc jugent un tel texte non conforme.

En tout état de cause, il n'en est encore rien, car, il revient à la Cour Constitutionnelle de dire si une telle disposition du règlement intérieur est conforme avec la constitution et peut donc passer.

Sa décision est très attendue par les togolais et de nombreux observateurs de la vie politique du Togo.

LM

Politique togolaise

LA C14 RECONNAIT ENFIN DES ERREURS DE PARCOURS

Ce que Fabre et Mme Adjamagbo ont peut-être oublié de dire aux togolais

Kafui Adjamagbo.

Cela ressemble bien à un aveu. La sortie de la coordinatrice des 14 partis politiques de l'opposition devenus 13 il y a quelques jours, le dimanche dernier sur les antennes de nos confrères de Pyramide fm, a permis à celle qui a conduit la C14 dans un mur, de faire le bilan de ce qu'elle appelle lutte politique et dans laquelle la C14 s'est engouffrée depuis plus d'un an sans obtenir ce qu'elle voulait réellement.

Se félicitant de la cohésion qui a régné au sein du groupe qu'il dirige depuis plus d'an, Brigitte-Kafui Adjamagbo, a reconnu des erreurs de parcours de la coalition. Et pourtant, il n'y a pas longtemps, elle et certains de la coalition n'ont pas voulu accepter que l'on dise, que le boycott auquel ils ont appelé s'agissant du recensement et des élections législatives du 20 décembre dernier, étaient une erreur stratégique. Ils ont eu à soutenir mordicus que leur appel n'était pas un boycott. Alors que les togolais et de nombreux observateurs de la scène politique togolaise ont vu et entendu.

« Il y a eu des erreurs, il y a eu des faiblesses, mais l'essentiel est là pour qu'en 2019, nous puissions réaliser des avancées... » a confié la coordinatrice de la C13

En ce qui concerne le désaccord entre la coalition et Me Mouhamed Tchassona-Traoré, président du Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement (MCD), Brigitte Adjamagbo-Johnso parle de *« dissensions artificielles »*.

« Nous ne voulons pas perdre notre temps à régler des problèmes de dissensions artificielles, alors que nous avons des tâches essentielles à conduire pour arriver à l'alternance. C'est un débat qui pour nous, n'a aucun intérêt», a dit Brigitte-Kafui Adjamagbo.

Au regard de ces déclarations, l'on se demande si la coordinatrice de la coalition est conséquentes avec elle-même.

La position de la coordinatrice de la coalition est bien une fuite en avant pour éviter des questions qui dérangent. Sinon le débat concernant les dissensions a un intérêt, et madame Adjamagbo le sait. Que dit-elle de la sortie de Fulbert Attisso, un autre membre de la coalition qui a dénoncé certaines pratiques qui ont court en leur sein ? Ça aussi n'a pas d'intérêt ? Et pourtant, cela ressemble à un germe qui pourrait conduire à une dissension.

Sans vouloir le dire clairement, la coalition nourrit aujourd'hui des regrets. Brigitte-Kafui Adjamagbo ne dira pas le contraire. Le nier serait irresponsable à moins que cela fasse partie encore d'une autre stratégie politique biscornue.

Ce que Fabre et les autres ont peut-être oublié de dire aux togolais

De sources bien informées indiquent que le gouvernement togolais, même au moment où la campagne électorale avait déjà commencé, pour les législatives du 20 décembre 2018, la première semaine donc, était favorable à un report. Une source diplomatique a laissé entendre que le pont avait été établi afin que la C14 s'inscrive dans le compromis d'un texte de révision constitutionnelle dont les points de vue n'étaient pas aussi trop distants. Ce qui permettrait de reporter les élections pour que les responsables de la C14 et leurs militants puissent avoir l'opportunité de s'inscrire et de participer aux élections. Le refus de la C14 a été catégorique.

S'agissant de l'enrôlement des électeurs, ce n'était pas seul Me Tchassona qui l'avait souhaité. Des informations indiquent que de retour de Conakry où ils avaient assuré les deux facilitateurs de leur adhésion aux trois jours qui allaient être accordés et de leur intégration à la CENI sans autre forme de procès après le retrait du membre de l'UFC , bien sûr, après s'être rassuré eux-mêmes (rire), Me Agboyibo avait clairement voulu que la C14 participe au recensement. Il l'a même fait savoir au cours d'une réunion. Mais, Fabre a refusé et d'autres membres de la C14 se sont alignés réduisant Me Agboyibo en minorité.

Loin de nous l'intention de jeter des fleurs au gouvernement, il faut reconnaitre que ce dernier avait énormément fait preuve d'une souplesse et d'une ouverture jusqu'à la dernière minute. Mais hélas, le radicalisme de certains de la C14 a poussé la coalition à faire ce qu'il ne fallait pas. C'est ici que se trouve aussi les erreurs dont parle Brigitte-Kafui Adjamgbo.

Si Akufo-Addo et Alpha Condé ont été obligés de taper sur la table, c'est que de part les incohérences de leurs comportements, la C14 a poussé les deux facilitateurs à bout de souffle.

LM

COUP DE GUEULE

ARRÊTEZ MESSIEURS... !

La crise sociopolitique que connait le Togo depuis plus d'un an a vu apparaitre une ingérence plus active de l'Eglise Catholique du Togo dans les affaires politiques. Certes, comme tout citoyen, les hommes en blouses blanches ont le droit de s'intéresser aux questions qui ont trait au vivre ensemble et surtout au bien-être de leurs concitoyens, surtout lorsque ce qui devrait se faire par les dirigeants pour que ce bien-être soit une réalité. Et plus encore, un prêtre de part le rôle premier qu'on lui reconnait, est celui qui apporte la fraicheur là où il y a la chaleur, apporte de l'eau là où il y a le feu, bref un prêtre est celui qui apporte le message de paix lorsque celle-ci se trouve être menacée. L'Eglise catholique ne doit servir les intérêts d'un groupe au détriment d'un autre groupe dans une communauté.

Mais hélas ! Aujourd'hui, les choses sont à l'envers avec l'Eglise catholique qui accepte de prendre fait et cause pour une partie de la communauté au détriment d'une autre partie.

Et ces dernières années, le constat est fait dans bon nombre de pays. Le cas qui retient l'attention est celui de la RDC. Aujourd'hui, ce pays d'Afrique Centrale risque de glisser et se retrouver dans une situation pire qu'il ne l'a été si l'on ne prend garde. Et beaucoup ne me démentira pas si j'affirme haut et fort ici que l'Eglise Catholique sera en partie responsable de ce glissement si cela arrivait.

Tout comme en RDC, plusieurs tentatives d'ingérences dans des affaires politiques du pays s'observent aussi chez nous ici au Togo où depuis quelques temps, les hommes en blouses blanches ne cessent de faire des incursions dans le débat politique avec des sorties intempestives prenant fait et cause pour une partie des togolais. D'où le danger qui interpelle et qui nous pousse à dire d'arrêter. Si l'Eglise Catholique ne peut pas faire en sorte que la crise politique que vit le Togo puisse trouver une solution, en jouant de façon impartiale son rôle de messager de paix, alors qu'elle ne contribue pas à exacerber la crise. Plusieurs exemples d'actes que cette Eglise a eu à poser et qui font que de nombreux togolais sont remontés contre elle, sont connus. On en fait économie.

Les cris de cœur du père "Jean-François Mawulé", du nom de cet prêtre qui sous couvert d'anonymat, qui interpelle le clergé, particulièrement ces hauts responsables à éviter de semer la division entre les fidèles chrétiens catholiques, à travers leur comportement, est une illustration claire du danger auquel, certains prêtres font courir au pays.

« Même si l'Eglise ne peut pas être muette sur les grands sujets qui rythment la vie d'une Nation, il est important qu'elle garde à l'esprit le principe de neutralité dans ses prises de position », dixit, père Jean-François.

Il y a quelques jours, elle (Eglise catholique) promettait dans leur message d'appeler désormais le rouge par le rouge et le noir par le noir. Autrement, elle s'engage à ne dire que la vérité, en français plus facile. Voilà un aveu qui donne raison à ceux qui accusent les évêques de rouler pour une partie de la classe politique. N'est-ce pas qu'à travers une telle déclaration, le clergé confirme qu'il ne disait pas la vérité ? Faut-il encore croire en leur parole et continuer par leur faire confiance ?

Autant de questions que de nombreux togolais se posent en ce moment.

Mais de grâce, si tant est que les évêques ne peuvent pas aider les acteurs politiques togolais à sortir de la crise sociopolitique dans laquelle se trouve le pays, qu'ils s'abstiennent et évitent de mettre de l'huile sur le feu.

kouwambiou

AVIS DE DÉCÈS

Le Chef canton de Lassa (Préfecture de la Kozah)

Le Chef du village de Lassa-Tchoou (Préfecture de la Kozah)

Le Chef du village de Dalanda (Préfecture de Sotoboua)

Le Président de l'Amicale des ressortissants de Lassa à Lomé

Le Curé de la paroisse Notre Dame Sous la Croix d'Agbalepédogan et ses Vicaires

La Communauté Chrétienne catholique Saint Jean Baptiste de la Salle de Cacavelli

Le Curé de la paroisse St Joseph Artisan d'Adjengré et ses Vicaires

Veuf AGO BAZAA Tchoua Gilbert, Employé à la Présidence de la République à la retraite, ses frères, sœurs et enfants

Monsieur TCHARA Mamam Sanni, Employé à la Mairie Centrale de Parakou, ses frères et sœurs

Les familles AGO BAZAA et TCHARA KAO à Lomé, Lassa-Tchoou, Dalanda, Elavagnon et à l'étranger,

Les familles parentes, alliées et amies :

Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur très chère et regrettée, épouse, mère, grand-mère, sœur et tante :

Madame AGO BAZAA
Madam Marie,
née KAO

Pieusement endormie dans le Seigneur le Samedi 15 décembre 2018 au CHU Sylvanus OLYMPIO dans sa 75ème année.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements pour vos marques de sympathies et d'affections que vous leur avez témoignées de diverses manières et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après:

PROGRAMME

A Lomé

Jeudi 17 Janvier 2019 :

19H 00 : Veillée-Messe en l'église catholique Station Secondaire Saint Jean Baptiste de la Salle Agoè-Cacavelli (derrière la clôture de la Régie des Eaux) suivi des salutations d'usage.

Vendredi 18 Janvier 2019 :

Chapelle ardente

14H 30 : Exposition du corps

15H 30 : Levée du corps

A Dalanda *(Préfecture de Sotoboua)*

Vendredi 18 Janvier 2019 :

20 H : Veillée de prières et de chants à la Station Secondaire Sts Pierre et Paul de Dalanda (Paroisse St Joseph Artisan d'Adjengré)

Samedi 19 Janvier 2019 :

08H 30 : Messe d'enterrement en l'église catholique Station Secondaire Sts Pierre et Paul de Dalanda suivi de l'inhumation au cimetière familial

Dimanche 20 Janvier 2019 :

07H 30 : Messe d'action de grâce en l'église catholique Station Secondaire Sts Pierre et Paul de Dalanda

Maisons mortuaires :

A Lomé : Maison AGO BAZAA à Agoè-Cacavelli (à côté de l'église Saint Jean Baptiste de la Salle)

A Dalanda : Maison Veuf AGO BAZAA (à côté de l'EPP de DALANDA).

ANNONCE

« JOANITA GRÂCE"

Vous habitez les quartiers suivants: Totsi, Gblinkomé, Avédji, Wessomé, Amadanhomé, Douane et environ, plus de soucis pour vos achats de proximité!

Faites un tour à la Boutique "JOANITA GRÂCE" en face de l'immeuble IGOE COMPANY à Avédji sur la route Limousine-Douane et vous serez comblés.

Contact: WhatsApp 98 44 86 11

PHARMACIES DE GARDE DU 14/01/19 au 21/01/19

St ANTOINE 1048, Avenue de la libération 22 21 29 64

CENTRE 46, Rue de la Gare (face SGGG) 22 21 83 30

N-D de MEDJ Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Gaïtou – Face Byblos 22 35 20 02

DEO GRATIAS Derrière le siège d'ECOBANK Kotokou-Kondji 22 21 83 31

AMESSIAME-BE Marché de Bè 96 32 97 60

KODJOVIAKOPE Avenue Duisbourg 22 21 89 90

PATIENCE Tokoin Gbadago 22 21 60 94

BON SECOURS Rue du Grand Collège du Plateau – Cassablanca 22 45 76 74

JUSTINE 291, Bd des Armées Tokoin Habitat 22 21 00 01

ISIS Avenue Jean Paul II près des rail NUKAFU Gapkpoto 70 44 83 87

YEM-BLA 258, Av. Akéï face à la Résidence 22 26 76 51

HEDZRANAWE Marché HEDZRANAWE 22 26 49 61

THERYA Mangotigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire) 22 61 56 52

CITRUS Attiégou Yayrakomé sur le grand contournement 70 44 59 24

PHARMACIE 2000 BE KPOTA près du Marché Dzifa 22 70 01 69

CHRIST ROI Kagomé 22 27 46 66

ELI-BERECA Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste 99 91 13 42

LA REFERENCE Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé, à côté du bar Madiba 22 51 12 12

BONTE Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol 93 95 80 78

CONFIANCE Face GTA 22 42 43 81

LUMIERE Agbalepédogan 70 43 15 49

DJIDJOLE DJIDJOLE 22 25 65 12

OSSAN Etablissement la LIMOUSINE, carrefour AVEDJI 70 40 44 25

DES ROSES Quartier Vakpossito, en face de l'entreprise de l'Union 70 42 37 72

LA GRÂCE Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè 22 25 91 65

ESPACE VIE Agoe Logopé, face bar Plaisir 2003 99 85 89 07

VITAS Située à Agoè Assiyéyé du côté ouest 22 25 63 43

MAWUNYO Agoè-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO 70 42 34 64

TAKOE Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé) 22 34 03 42

BAGUIDA Face CMS de Baguida 70 42 47 77

AVEPOZO A côté de la place publique d'avepozo 22 27 04 86

1er GROUPE BANCAIRE DE L'UEMOA*

Grâce à nos clients fidèles, à nos équipes mobilisées
et à nos actionnaires engagés.
Merci à tous !

BÉNIN | BURKINA FASO | CÔTE D'IVOIRE | MALI | NIGER | SÉNÉGAL | TOGO

* En nombre de comptes
(Commission Bancaire UMOA, Rapport annuel 2017.)

www.bank-of-africa.net

Acquittement de Gbagbo et Ble Goudé

TOUT SUR LA DECISION RENDUE PAR LES JUGES DE LA CPI

Le Juge-président de la Chambre préliminaire 1, l'Italien Cuno Tarfusser, a ordonné la libération immédiate de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé

Ce mardi 15 janvier 2019, la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale (« CPI » ou « la Cour »), à la majorité, Mme la juge Herrera Carbuccia joignant une opinion dissidente, a acquitté M. Laurent Gbagbo et M. Charles Blé Goudé de toutes les charges de crimes contre l'humanité prétendument perpétrés en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Une décision dûment motivée sera rendue par écrit en temps voulu. Le Procureur peut faire appel de la décision après le dépôt de la décision motivée.

En conséquence, la Chambre a ordonné la mise en liberté de M. Gbagbo et M. Blé Goudé. Le Procureur pourrait demander que M. Gbagbo et/ou M. Blé Goudé soient maintenus en détention pour des raisons exceptionnelles ; la Chambre de première instance entendra les parties et

participants demain sur cette question, 16 janvier 2019, à 10h00.

Messieurs les juges Cuno Tarfusser (juge président) et Geoffrey Henderson, formant la majorité de la Chambre, ont noté le conflit politique violent ayant eu lieu dans le contexte de l'élection présidentielle de 2010, à Abidjan et dans d'autres parties du pays. Cependant, la majorité a considéré que le Procureur n'a pas fourni des preuves suffisantes en vue de démontrer la responsabilité de M. Gbagbo et de M. Blé Goudé pour les incidents faisant l'objet de l'examen de la Chambre.

En particulier, après un examen rigoureux des éléments de preuve, la Chambre a conclu, à la majorité, que le Procureur n'a pas démontré plusieurs éléments essentiels constitutifs des crimes reprochés, y compris l'existence d'un *« plan commun »* visant à maintenir M. Gbagbo au pouvoir, qui aurait compris la commission de crimes contre des civils *« en application ou dans la poursuite de la politique d'un État ou d'une organisation »* ; et l'existence de schémas de violence à partir desquels il pourrait être déduit qu'il existait une politique d'attaque contre la population civile.

De plus, la Chambre a conclu, à la majorité, que le Procureur n'a pas démontré que des discours publics de M. Gbagbo ou M. Blé Goudé auraient permis d'ordonner, solliciter ou encourager les crimes allégués. Par conséquent, la Chambre a décidé que la Défense n'avait pas besoin de soumettre des éléments de preuves supplémentaires.

Contexte : Le Procureur a porté à l'encontre Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé des charges de crimes contre l'humanité (meurtre, viol, autres actes inhumains ou – à titre subsidiaire –tentative de meurtre, et persécution) prétendument perpétrés dans le contexte des violences post-électorales en Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011.

Depuis l'ouverture du procès le 28 janvier 2016, 231 jours d'audience ont été dédiés à la présentation des moyens de preuves du Procureur et 82 témoins du Bureau du Procureur ont déposé en audience ou par lien vidéo ; des milliers de documents ont été enregistrés en tant qu'éléments de preuve, et des centaines de requêtes et décisions ont été faites. Le 4 juin 2018, la Chambre a déclaré que la présentation des éléments de preuve du Procureur était désormais close.

Le 23 juillet 2018, la Défense de M. Laurent Gbagbo a déposé sa *« Requête de la Défense de Laurent Gbagbo afin qu'un jugement d'acquittement portant sur toutes les charges soit prononcé en faveur de Laurent Gbagbo et que sa mise en liberté immédiate soit ordonnée. »* Le 3 août 2018, la Défense de Charles Blé Goudé a déposé une requête intitulée *« Blé Goudé Defence No Case to Answer Motion »*. En octobre et novembre 2018, des audiences ont eu lieu au cours desquelles l'Accusation, les Représentants légaux des victimes et les deux équipes de Défense ont exposé leurs arguments concernant cette Requête.

Source : CPI

LE PRÉSIDENT GABONAIS ALI BONGO A QUITTÉ LE MAROC POUR LIBREVILLE

Le président gabonais Ali Bongo a quitté lundi le Maroc pour Libreville où il participera mardi, après deux mois et demi d'absence de son pays, à la cérémonie de prestation de serment du nouveau gouvernement, a-t-on appris dans l'entourage du chef de l'Etat. *« Les médecins ont estimé que ce voyage ne présentait aucun danger pour sa santé »*, après deux mois de convalescence à la suite d'un accident vasculaire cérébral, selon la même source.

La santé du chef de l'Etat gabonais alimente les spéculations dans son pays, en l'absence d'information officielle détaillée sur le sujet depuis son hospitalisation le 24 octobre dernier à Riyad et son transfert dans un hôpital militaire à Rabat puis dans une résidence privée de la capitale marocaine.

Après deux mois et demi d'incertitudes, deux mois et demie de rumeurs les plus folles, deux mois et demie de polémiques, Ali Bongo est de retour au Palais du Bord de mer.

Les dernières images du chef de l'Etat remontent à ses vœux, le 31 décembre, avec une courte vidéo enregistrée depuis Rabat, dans laquelle il a reconnu souffrir de problèmes de santé, mais a assuré qu'il se remettait.

Lundi dernier, une tentative de coup d'Etat a eu lieu au Gabon, les putschistes avaient entre autres justifié leur action par les conséquences de l'état de santé du chef de l'Etat sur la gestion du pays. Ali Bongo, chef suprême des armées, ne s'est pas exprimé depuis ces événements.

«Une réponse à ceux qui pensaient que le pays était en pilotage automatique»

La formation d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau cabinet présidentiel gabonais a été annoncée samedi soir dans des vidéos enregistrées au Maroc. Les ministres devant prêter serment devant le président de la République, comme le prévoit l'article 15 de la nouvelle Constitution gabonaise, la cérémonie prévue mardi devrait donc être l'occasion de la première apparition officielle d'Ali Bongo, 59 ans, devant ses concitoyens après son retour dans son pays. Ces derniers ne manqueront pas de guetter sa capacité à tenir l'audience de prestation de serment.

Pour la présidence, ce retour est placé sous le signe de *« la normalisation » après la nomination d'un nouveau gouvernement et l'entrée en fonction de la nouvelle Assemblée nationale qui avait été dissoute en avril dernier par la Cour constitutionnelle, ses pouvoirs transférés au Sénat. Selon une source proche du pouvoir « c'est une réponse à tous ceux qui avaient l'impression que le pays était en pilotage automatique ».*

Enfin, Ali Bongo va-t-il retourner rapidement à Rabat ou bien restera-t-il au Gabon, même s'il n'est pas exclu qu'il effectue des allers-retours à l'extérieur pour des soins) ?

Ali Bongo préside le Gabon depuis la mort de son père, Omar, en 2009. Il a été réélu de justesse en 2016 avec moins de 6 000 voix d'avance sur l'opposant Jean Ping, ancien président de la commission de l'Union africaine, au terme d'un scrutin contesté et qui a donné lieu des affrontements meurtriers entre manifestants et forces de l'ordre.

Source : Rfi Afrique

LOMÉ

UN BUS DE SOTRAL PREND FEU AU QUARTIER DJIDJOLÉ

L'incident a eu lieu hier mardi dans les environs de 16 heures au quartier djidjolé à Lomé après le commissariat du 3e arrondissement peu avant Adébayor.

Alors que le bus transportait des passagers, il a commencé par dégager une fumée étrange, selon les informations que nous avons pu avoir. Ayant fait le constat, le chauffeur a pris soins de s'arrêter pour évacuer rapidement les passagers et les mettre à l'abri.

Et c'est sous les regards impuissants que passagers et passants ont vu le bus partir complètement en fumée.

Si l'on ne déplore aucun mort ni blessé, il importe qu'on se pose la question de savoir ce qui a pu arriver.

Une question qui renvoie sur le problème de renouvellement du parc automobile de la société qui, il faut le dire, fait beaucoup pour les populations de Lomé et de ses environs.

Vivement que les autorités y pensent pour que soit renouveler le parc de SOTRAL. Cela pour réduire ces incendies que l'on voit et préserver les vies humaines.

La rédaction

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Conducteurs de Taxi et de Taxi - moto,
PAYEZ facilement l'IRTR
à partir de votre mobile

TMONEY *145*6*5*2#

Saisissez le numéro d'immatriculation de l'engin

*(Exemple : TG **** BG)*

Vous recevez la notification d'imposition précisant le montant à payer

Confirmez le paiement

Saisissez votre code secret de compte TMoney pour valider la transaction

Vous recevez enfin un message de validation ou de l'invalidation de l'opération.

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg